

PROCÉDURES À SUIVRE POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

Veuillez dûment remplir le présent formulaire et nous le faire parvenir signer et dater;
 Veuillez nous transmettre les documents exigés à l'étape 5, par courriel à lotissement@mascouche.ca ou au comptoir du Service de l'urbanisme et du développement durable, situé au 3034 chemin Sainte-Marie;
 Le Service de l'urbanisme et développement durable communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.

Pour l'obtention d'un permis vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents exigés ci-dessous et avoir rempli ce formulaire.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

1. NATURE DU PERMIS

Quel type de cadastre est visé par la présente demande ?		Quel type d'opération cadastrale fait l'objet de la présente demande ?	
<input type="checkbox"/> Cadastre horizontal	<input type="checkbox"/> Cadastre vertical	<input type="checkbox"/> Subdivision	<input type="checkbox"/> Remplacement

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom complet :	
Adresse complète :	
N° de téléphone :	
Adresse courriel :	

DU REQUÉRANT / MANDATAIRE / REPRÉSENTANT

Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Si le requérant ou mandataire est différent du propriétaire, un document autorisant ladite personne à agir en son ou en leur nom doit accompagner cette demande.)
Nom complet :	
Adresse complète :	
N° de téléphone :	
Adresse courriel :	

DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Nom de la firme :		
Nom de l'arp.-géo. :		
Adresse complète :		
N° de téléphone :		
Adresse courriel :		
N° de minute du plan	N° de dossier du plan	Date du plan

3. IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Matricule(s) du/des terrain(s) concerné(s) :			
Adresse :	#	Nom de(s) rue(s) :	
# de la/des zone(s) :			

4. INFORMATION SUR LE(S) LOT(S) :

Lot(s) existant(s) non-rénové(s)	
Lot(s) existant(s) rénové(s)	
Numéros des lot(s) créé(s)	
Nombre de lot(s) créé(s) total	
Superficie des lots créés totale (m ²)	
Nombre de lot(s) créé(s) à bâtir	
Superficie des lots créés à bâtir (m ²)	

5. DOCUMENTS REQUIS :

Le formulaire de demande de permis de lotissement dûment complété ;
Plan d'opération cadastrale ;
Une version numérique sous la forme d'un fichier de type « dwg » géoréférencé, ou d'un autre type préalablement accepté par le fonctionnaire désigné ;
Une version numérique sous la forme d'un fichier de type « pdf » ;
Plan projet de lotissement lorsque que celui-ci est nécessaire pour l'illustration les renseignements requis plus bas ;
Une version numérique sous la forme d'un fichier de type « dwg » géoréférencé, ou d'un autre type préalablement accepté par le fonctionnaire désigné ;
Une version numérique sous la forme d'un fichier de type « pdf » ;
Le « document joint », envoyé au ministère responsable du cadastre, sous la forme d'un fichier de type « pdf » s'il y a lieu ;
Copie de l'acte notarié sous la forme d'un fichier de type « pdf », avec son numéro de publication (seulement quand le propriétaire inscrit dans la demande n'est pas celui inscrit au rôle d'évaluation des immeubles concernés) ;
Copie de la résolution du Conseil municipal approuvant les lots destinés à être cédés à la Ville pour des voies de circulation et dans la cadre de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
Copie de la résolution du Conseil municipal approuvant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale s'il y a lieu ;
Dans le cas où un mandataire agit aux lieux et places d'un ou plusieurs propriétaires, d'une corporation, compagnie ou société, un document autorisant ladite personne à agir en son ou en leurs noms ;
Tous les documents de preuve requis dans le cadre d'une analyse de droits acquis fourni par un arpenteur-géomètre ou un notaire ;

6. RENSEIGNEMENTS REQUIS :

Localisation des aires à risques de mouvements de terrain ;
Localisation des plaines inondables ;
Localisation des cours d'eau et de leurs bandes de protection riveraine respective ;
Localisation des milieux humides ;
Localisation de toutes autres zones de contraintes applicables selon l'annexe « E » du règlement de zonage relative aux prises d'eau communautaires, dépôts de neiges usées, sites de déchets dangereux, anciens dépotoirs, cimetières automobiles, sablières, étangs aérés d'un système d'épuration des eaux usées, corridors de transport d'énergie, voies de circulation contraignantes et voie ferrée ;
Localisation de toutes servitudes existantes ;
Localisation de toutes servitudes projetées ;
Localisation de toutes constructions et équipements existants ayant des distances à rencontrer ;
Localisation des boisés existants ;
Localisation des fossés existants ;
Dans le cas d'un projet en copropriété divisés, l'identification des parties exclusives et des parties communes ;
L'identification des lots projetés qui feront l'objet de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ;
L'identification des usages prévus des lots projetés, selon les codes présents dans les grilles de spécifications en annexe « A » du règlement de zonage ;
L'identification des types de voies de circulation ;
L'identification des types de voies privées ;
L'identification du degré de pente des lots destinés à être des voies de circulation.

Ces renseignements doivent être fournis s'ils sont présents sur les lots projetés.

Dans le cas d'une opération cadastrale de cinq (5) lots et plus, ces renseignements doivent également être fournis pour les lots bornants.

Les plans requis à l'appui de toute demande de permis de lotissement doivent être réalisés et signés par un arpenteur-géomètre en utilisant les unités du Système International (système métrique).

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Chaque demande de permis de lotissement doit être accompagnée d'un paiement de **100,00 \$** pour l'ouverture du dossier.

SIGNATURE

Signature : _____ Date : _____

Ce formulaire doit être signé par le requérant du permis ou l'arpenteur-géomètre engagé par le requérant.

N'oubliez pas qu'il est interdit de déposer à la Direction de l'enregistrement cadastral un plan d'opération cadastrale sans l'obtention d'un permis.